

LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

État Français

Beaux-Arts

Palais Royal, le 3 Février 1944

A R R E T E

Inventaire des sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n°421 du 28 Juillet 1943.

Arrete :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la maison sise à l'angle du Boulevard Napoléon et de la rue Vallée à Brienne-le-Château (Aube), cadastré sous les n°2025 et 2024 dans la section C. de Brienne-le-Château.

Cet immeuble appartient à Mr. ROZAT Jules, domicilié Boulevard Napoléon à Brienne-le-Château

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Brienne-le-Château et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 3 FEVR 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

